02.96.26.74.66

02.96.26.70.73

mairie.stbarnabe@wanadoo.fr

Saint - Barnabé

N° 455

FÉVRIER 2015

Horaires d'ouverture

De 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h30 du Lundi au Vendredi et de 8h15 à 12h le Samedi

LOTO ASSB CHAPEAU

Vendredi 06/02/2015

20h30 à la Salle des Fêtes

Infos pratiques

Institution	Numéro de téléphone
Mairie de Saint-Barnabé	02.96.26.74.66
A.D.M.R. – Maison des services – Rue Saint-Joseph	02.96.61.93.61
Bibliothèque	02.96.26.73.29
Centre anti-poison	01.40.05.48.48
Centre Hospitalier Kério – Pontivy	02.97.79.00.00
Comité Cantonal d'Entr'aide La Chèze	02.96.26.64.62
Ecole privée – Rue Jeanne d'Arc	02.96.26.79.23
Ecole publique – Rue Jules Ferry	02.96.26.75.07
Gendarmerie Loudéac	17
Médecin ou pharmacie de garde	3237
Pompiers de Loudéac	18 ou 112 portable
Responsable Croix-Rouge sur Saint-Barnabé	02.96.26.74.25
SAMU	15
Service de portage de repas à domicile	02.96.25.34.60
Service obsèques (de 9h à 12h et de 13h à 20h)	0810.060.180
Taxi Coralie MARCADÉ – Transport malades assis	02.96.26.74.45
Taxi Maryse DORÉ – Transport malades assis	06.68.92.45.10
Trans'Cidéral	0.810.22.22.22
Urgence dentaire (de 9h30 à 12h, le dimanche matin et les jours fériés)	02.96.61.80.79

Horaires des déchetteries de Loudéac et La Chèze

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
LOUDÉAC 02.96.28.38.15	14h – 17h45	9h – 12h 14h – 17h45	9h – 12h 14h – 17h45	9h – 12h 14h – 17h45	9h – 12h 14h – 17h45	9h – 12h 14h – 17h45
LA CHÈZE 06.72.78.54.35	/	9h – 11h45	/	9h – 11h45	/	9h – 11h45

Ouverture Agence Postale

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi et Samedi de 9h à 11h45.

Membres du Comité Info :

M. Georges LE FRANC (Maire) – Mmes Jocelyne BOUTIER – Véronique LE GALLO – Christelle GAUTHIER – MM. Jean-Pierre ROUILLÉ – Thomas MAHÉO (Élus).

MM. Guy MACÉ – Samuel BRIAND – Patrick DONNIO – Alain LAGROST – Pierrick LASSALLE – Alphonse MARJOT – Marcel RUELLAND – Xavier MODICOM – Mmes Catherine GOOSSAERT – Huguette RUELLAND – Chantal JÉGLOT – Claudine FLÉHO (membres).

Le mot du Maire

Des valeurs que l'on doit préserver.

Tout d'abord, je tiens à vous remercier de votre présence nombreuse aux vœux. Cette première cérémonie a été un moment fort de la démocratie, tant l'année 2015 a commencé par des évènements dramatiques à l'image des faits survenus le mercredi 7 janvier au siège d'un journal parisien suivi des prises d'otages meurtrières le lendemain.

Au-delà de l'atteinte à la liberté d'expression, à laquelle les français sont très attachés, c'est aux valeurs et aux fondements de la République que sont la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité, qu'il a été porté atteinte.

Et comment, dès lors, ne pas s'interroger et s'inquiéter sur un devenir que l'horizon économique a déjà fortement assombri. Il n'aura échappé à personne que 2015 sera une année particulièrement difficile aussi pour les communes de France tant celles-ci sont touchées par les baisses drastiques des dotations et subventions de l'État.

Cherchons dans nos valeurs, les forces nécessaires pour affronter l'avenir dans ces périodes de troubles et d'incertitudes, et sachons notamment préserver les valeurs de citoyenneté, de proximité, de solidarité avec le souci permanent du dialogue et de la concertation qui sont autant de bonnes façons du bien vivre ensemble.

Sur le plan communal, une charte en partenariat avec la poste sur l'adressage va être mise en place.

Grâce à cet engagement la commune bénéficiera d'une assistance gratuite pour mettre en place une structure simple des adresses postales et ainsi faciliter la tâche des facteurs et des services de secours. Nous procéderons par la suite à une réflexion sur l'actualisation de la cartographie et de la signalétique de la commune. L'importance d'un bon adressage « c'est un gain de temps pour les services de secours, les pompiers, la gendarmerie et bien entendu la poste ».

A Saint-Barnabé, environ 266 foyers sont concernés par cette opération. Chacun recevra sa plaque de numérotation.

Le mot que je vous mets dans l'info doit évoluer. En effet, cet espace doit être aussi celui des élus et des présidents d'associations pour ceux et celles qui le souhaitent, ainsi la liberté d'expression aura tout son sens.

Amicalement,

Votre Maire,
Georges LE FRANC

Source photo : Mme Yvette WINTER

Excusés : M. François BINET et Mme Mireille BARAN

Vie communale

Conseil Municipal du 16 Janvier 2015

Etaient présents :
M. Georges LE FRANC, Maire – Mme Jocelyne BOUTIER – M. Michel JOUAN (Adjoints) – M. Jean-Pierre ROUILLÉ – Mme Véronique LE GALLO – M. Franck JÉGLOT – Mme Christelle GAUTHIER – MM. Thomas MAHEO – François BINET – Mme Arlette GALLAIS (Conseillers Municipaux).

Absents excusés :
M. Eric LE POTTIER donnant pouvoir à Mme Véronique LE GALLO
Mme Fanny PHILIPPE donnant pouvoir à Mme Jocelyne BOUTIER
Mme Mireille BARAN donnant pouvoir à M. Georges LE FRANC
M. Alain LE FORESTIER donnant pouvoir à M. François BINET
Mme Lyne MILBEO

Secrétaire de séance :
Mme Jocelyne BOUTIER

LOCATION DE LA SALLE SOUS LA SCÈNE DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que par délibération du 15 juillet 2013 il avait été fixé les conditions de location du local 9 rue Pierre Loti, à savoir une location mensuelle de 100 € comme garde-meubles et la possibilité de reprendre le bien à tout moment en cas de besoin.

La Commune reprend ce local pour y installer le foyer des jeunes et propose à Mme Beurel, locataire de ce local, la pièce sous la scène de la salle polyvalente, aux mêmes conditions que la location précédente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- FIXE à 100 € par mois le loyer du local sous la scène de la salle polyvalente ;
- La location prendra effet au 1er janvier 2015 ;
- Monsieur le Maire est autorisé à signer le bail correspondant aux mêmes conditions que pour le précédent local.
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

ADHÉSION AU GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Loi Nome (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité) de décembre 2010 a ouvert à la concurrence l'électricité (fin des tarifs réglementés). Pour les structures publiques, l'échéance est au 1er janvier 2016 pour les contrats supérieurs à 36 KVA (tarif vert et jaune).

La Commune a deux contrats en tarif jaune : Ecole publique et Salle polyvalente.

Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor a déjà mis en place un marché de fourniture de gaz naturel pour les membres du groupement concernés par cette énergie et a obtenu un, prix fixe sur deux ans inférieur de 10 à 30 % par rapport au tarif réglementé actuel.

Fort de cette expérience, le Syndicat propose de réitérer cette procédure pour les contrats de fourniture d'électricité et d'y ajouter les contrats pour l'éclairage public (tarif bleu Eclairage public).

Le groupement de commandes, dont le SDE22 sera le coordonnateur, est ouvert à tous les acheteurs publics de la région Bretagne. L'adhésion au groupement est gratuite. Cette démarche mutualisée, outre le fait d'exonérer la Commune d'une procédure complexe, contribuera à permettre une concurrence par une massification des volumes.

La procédure de marchés publics sera donc organisée par le SDE22. L'adhésion de la collectivité au groupement se fera selon les besoins en énergie. L'exécution des contrats (paiement des factures notamment) relèvera de chaque membre.
Les adhérents seront associés à la procédure par un comité de suivi dédié.

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Convention constitutive du groupement de commandes d'achat d'énergies,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement d'achat d'énergies,
- AUTORISE l'adhésion de la Commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'énergies,
- AUTORISE le Maire à signer la convention de groupement,
- AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de ST-BARNABE,
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR VOYAGES SCOLAIRES

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée des demandes reçues en mairie concernant des demandes d4aides financières pour des voyages d'études, voyages scolaires, voyages à l'étranger émanant d'élèves en collèges, lycées , en études supérieures ou de directeurs d'écoles.

Le Conseil est sollicité pour se positionner sur ce type de demandes et décider de la suite à leur donner.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de n'accorder aucune subvention pour les voyages d'élèves à partir du collège,
- RAPPELLE et MAINTIENT le dispositif mis en place pour les deux écoles barnabéennes de leur attribuer chaque année une subvention pour développer leur projet pédagogique dont le montant était en 2014 de 1300 € sachant que celui-ci est déterminé à l'occasion du vote des montants de subventions.
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

MULTI ACCUEIL DE PLÉMET - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la demande de participation financière de monsieur le Maire de Plémet pour le fonctionnement du multi accueil de Plémet, celui-ci accueillant un enfant de St-Barnabé.
L'établissement d'accueil du jeune enfant (E.A.J.E.) d'une capacité de 15 places pour les enfants âgés de 18 mois à 4 ans propose 3 types d'accueil : Accueils régulier – occasionnel et d'urgence.
En 2014, le nombre d'heures facturées à la famille barnabéenne fréquentant le multi accueil a été de 1 003 heures.
Après déduction des aides financières perçues par Plémet pour le multi accueil et les participations des familles au coût du service, il reste à la charge de la structure pour l'enfant de ST-BARNABE la somme de 2 767 €, montant qui est demandé à la Commune de ST-BARNABE.

La Commune de PLEMET propose une convention fixant les conditions de partenariat pour l'utilisation du service public « multi-accueil petite enfance ».
PLEMET rappelle qu'elle assume seule les annuités d'emprunt de cette structure et précise que l'accueil des enfants des autres Communes (sept autres Communes) ne pourra être envisagé à long terme sans un accord sur le financement du reste à charge du fonctionnement du service, hors intérêts d'emprunt.
A défaut d'une extension de prise de compétence par la CIDERAL de ce service de la petite enfance (aujourd'hui, la CIDERAL a une compétence partielle pour la crèche d'entreprises depuis le 01/01/2011 – la souris verte – bientôt peut-être les 4 micro-crèches inscrites au schéma territorial des familles), monsieur le Maire de PLEMET indique qu'il sera contraint de n'accueillir que les enfants des Communes qui accepteront au préalable de participer au déficit de ce service chaque année, au prorata des heures facturées aux familles résidant dans ces Communes. Cette règle doit être mise en place au 1er avril 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- REFUSE de verser toute participation financière au multi accueil de Plémet et PRECONISE le transfert à la CIDERAL de cette structure.
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

ÉFFACEMENT DES RÉSEAUX – RD 109 ET RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'effacement des réseaux dans la rue du Général de Gaulle allant de l'impasse Jacques Prévert jusqu'au cimetière.
La pré-étude et le chiffrage sommaire de ces travaux montent à 154 200 € avec une participation de la Commune s'élevant à 77 360 € comprenant :

Basse tension (reprise de 10 branchements) : 81 600 €
Dont participation Commune de 24 800 €
Eclairage public (14 lanternes) : 49 300 €
Dont participation Commune de 29 580 €
Réseau téléphonique : 22 200 € + câblage à 1 100 €
Dont participation Commune de 22 200 € + 1 100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet d'effacement des réseaux basse tension à ST-BARNABE – rue du Général de Gaulle – présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor – pour un montant estimatif HT de 81 600 €.
  Notre Commune ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement au taux de 30 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant HT de la facture payée à l'entreprise.
- APPROUVE le projet d'aménagement de l'éclairage public à ST-BARNABE – rue du Général de Gaulle – présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor – pour un montant estimatif HT de 49 300 €, dont 5% de maîtrise d'œuvre inclus.
  Notre Commune ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant HT de la facture payée à l'entreprise, augmentée des frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.
- DECIDE de confier au Syndicat Départemental d'Energie la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique à ST-BARNABE – rue du Général de Gaulle – pour un montant estimatif TTC de 22 200 €, conformément au règlement financier.
  Notre Commune ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement au montant TTC de la facture payée à l'entreprise.
- AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention financière « travaux sur les infrastructures de communication électronique ».
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

NOM DU FUTUR LOTISSEMENT EN ENTRÉE DE BOURG

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de création d'un lotissement en entrée de bourg, à l'intersection des rues Pierre Rouxel et Général de Gaulle.

Quel nom donner à ce lotissement et à la voie qui desservira les terrains.

Après avoir fait un tour de table pour que chacun fasse ses propositions,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de soumettre la question à la population par le biais du bulletin municipal.
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

CONCOURS COMMUNAL DE FLEURISSEMENT 2014

Le jury du concours communal est passé lundi 7 juillet 2014 visiter les 11 maisons inscrites.

Ce jury, conduit par Mme Fanny PHILIPPE et M. Michel JOUAN, adjoints au Maire, était composé de Mme Yvette WINTER de Saint-Maudan, Mme Aëla LE ROY de Bréhan de MM. Hervé JÉGARD de La Motte et Michel ROCABOY de Loudéac.

Les prix ont été remis lors de la cérémonie des vœux du Maire, le 11 janvier. Les bons d'achat sont valables dans nos commerces à St-Barnabé.

MAISONS AVEC JARDINS - Visibles de la Rue -1 000 M²

NOM - PRENOMS / ADRESSE	CLASSEMENT	PRIX
Mme Annie-France MICHEL – 7, Impasse du Chêne Vert	**1ere**	**1 plante 1 bon d'achat de 45 €**
Mme Denise MILLET – 28, rue Verlaine	**2ème**	1 bon d'achat de 35 €
Mme Marie-Thérèse AUFFRET – 16, rue Pierre Rouxel	**3ème**	1 bon d'achat de 25 €
Mme Marylise POULAIN – 4, rue de Bellevue	**4ème**	1 bon d'achat de 25 €

PARCS ET GRANDS JARDINS PRIVES - Visibles de la rue + 1 000 M²

NOM - PRENOMS / ADRESSE	CLASSEMENT	PRIX
Mme Martine PERRON – La Croix Jossé	**1ere**	**1 plante 1 bon d'achat de 45 €**
M. Antoine QUÉRO - Coicovec	**2ème**	1 bon d'achat de 35 €
M. Gérard LAUNAY – 9, rue Pierre et Marie Curie	**3ème**	1 bon d'achat de 25 €
M. Marcel RUELLAND - Kerbusson	**4ème**	1 bon d'achat de 25 €

FACADES SEULES FLEURIES

NOM - PRENOMS / ADRESSE	CLASSEMENT	PRIX
Mme Christine LE GOFF – 5, allée des Cerisiers	**1ere**	**1 plante 1 bon d'achat de 45 €**

RESTAURANTS - COMMERCES FLEURIS

NOM - PRENOMS / ADRESSE	CLASSEMENT	PRIX
Mme Christelle LEFEBVRE – 4, rue du Centre	**1ère**	**1 plante 1 bon d'achat de 45 €**
Mme Marie-Paule BUZULIER – 4, rue Pierre Mendès France	**2ème**	1 bon d'achat de 35 €

LES NAISSANCES 2014

Durant la cérémonie des vœux du Maire,
les petits Barnabéens nés en 2014 ont été mis à l'honneur.
Les mamans ont reçu un bouquet des fleurs.

<u>Les nouveaux nés 2014</u> :

LE BON Youenn	6 Février
HOLBÉ Nolan	20 Février
HAMON Stella	10 Mars
PRUVOST-ANDRÉ Tyler	14 mai
MARTAGUET Awena	22 Juin
MERCIER Eden	16 Juillet
RIBEIRO RAISON Awena	24 Août
MARIE-JOSEPH Olanie	11 Novembre
LE HELLO Swan	6 Décembre

Monsieur Le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal leur souhaitent la bienvenue à St Barnabé.

ETAT CIVIL DU MOIS DE JANVIER 2015

<u>Décès</u> : **Madame Anna JEFFRAY** domiciliée au Relay, décédée le 28 Janvier à Loudéac, inhumée le 30 Janvier à Saint-Barnabé.

HORAIRES DES MESSES

Dimanche 8 Février à 10h30.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes (garçons et filles) nés en **FÉVRIER 1999** doivent se présenter en mairie afin que l'on procède à leur recensement militaire, munis du livret de famille. Les personnes nées avant cette période, et qui auraient omis de faire cette démarche, sont priées de se présenter le plus rapidement possible.

DEMANDEURS D'EMPLOI

A la date du 15 Janvier 2015, ils étaient 86 (Hommes : 42 et Femmes : 44).

PERMANENCE CYBERCOMMUNE

La Cybercommune (située près de l'agence postale) est ouverte le :

MERCREDI DE 16h15 à 18h15
(hors période de congés scolaires).

La permanence est assurée par M. Nicolas BESNARD.

PERMANENCE DE LA MISSION LOCALE POUR LES JEUNES DE 16 à 25 ans

MARDI 3 FÉVRIER 2015
à la Mairie de :

La Chèze de 15h45 à 17h30 **Plémet de 14h00 à 15h30**

Permanences effectuées par **Mme Anne ANGOUJARD**
Il est préférable de prendre rendez-vous au secrétariat de la Mission Locale de Pontivy au 02.97.25.38.35.

COMMISSION DE FONDS D'AIDE AUX JEUNES

MARDI 10 FÉVRIER 2015 à 14h00

Mission Locale Centre Bretagne / Maison de l'Emploi
1, rue de la Chesnaie - B.P. 233 - 22600 LOUDÉAC

MANŒUVRES MILITAIRES

Des manœuvres militaires se dérouleront sur le territoire de la commune du 23 Février au vendredi 6 Mars 2015.
Elles reprendront le Lundi 16 Mars jusqu'au vendredi 27 mars 2015.

LOGEMENT COMMUNAL A LOUER

1 Studio : au Foyer Social 169,18€, libre de suite.

FUTUR LOTISSEMENT

Un nouveau lotissement verra bientôt le jour à Saint-Barnabé.
Entrée de bourg, à l'angle de la rue Pierre Rouxel et de la rue du Général de Gaulle
Nous souhaitons vous solliciter pour le choix du nom.

Une boîte à idée est à votre disposition à la mairie ou envoyez un mail : mairie.stbarnabe@wanadoo.fr

Vie scolaire

MENU DES REPAS SERVIS A LA CANTINE – FÉVRIER 2015

Lundi 2 Février	Mardi 3 Février	Jeudi 5 Février	Vendredi 6 Février
Salade Coleslaw	Taboulé	Potage campagnard	Betteraves & maïs
	Emincé de volaille	Saucisse de Strasbourg	
Lentilles à la berrichonne	Aux oignons et raisins		Gratin de pâtes au thon
	Carottes rissolées	Ratatouille	
Compote	Ile flottante	Crêpe au chocolat	Fruit
Lundi 23 Février	**Mardi 24 Février**	**Jeudi 26 Février**	**Vendredi 27 Février**
Carottes râpées	Betteraves	Salade ruzinoise	Macédoine de légumes
Sauté de bœuf	Saucisse de Toulouse	Aiguillettes de poulet	Filet de poisson
		Au paprika	Meunière et citron frais
Semoule	Lentilles	Haricots verts	Pommes vapeur
Compote	Yaourt sucré	Flan vanille	Maestro chocolat

Vous avez la possibilité de régler les repas par carte bancaire.

PROGRAMME DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES
Cycle du 23 Février au 10 Avril 2015

École Jeanne d'Arc

	C.P. – C.E. – C.M.
LUNDI	***Arts plastiques***
MARDI	***Jeux d'intérieur***
JEUDI	***Arts Plastiques***
VENDREDI	***Initiation au théâtre***

Groupe scolaire Mathurin Boscher

	G.S. - C.P. – C.E. – C.M.
LUNDI	***Chants***
MARDI	***Arts plastiques***
JEUDI	***Arts Plastiques***
VENDREDI	***Initiation au théâtre***

(Ce programme est susceptible d'être modifié. Dans ce cas, nous vous tiendrons informés des changements éventuels).

PROGRAMME CAP SPORTS FÉVRIER EN PAGE 20

Vie associative et culturelle

PASSAGE DE L'ADOBUS

JOURNÉE RETROUVAILLES « 1950 »

Vous êtes nés en 1950, natifs ou habitants SAINT-BARNABÉ.

Nous organisons une journée retrouvailles le

SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2015

Contactez-nous au 02.96.25.12.91 ou 02.96.26.62.09

LECTURE POUR TOUS

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Lundi de 16h30 à 17h30
Mercredi de 9h30 à 11h30 et de 14h00 à 15h00
Vendredi de 16h30 à 17h30
Samedi de 11h00 à 12h00

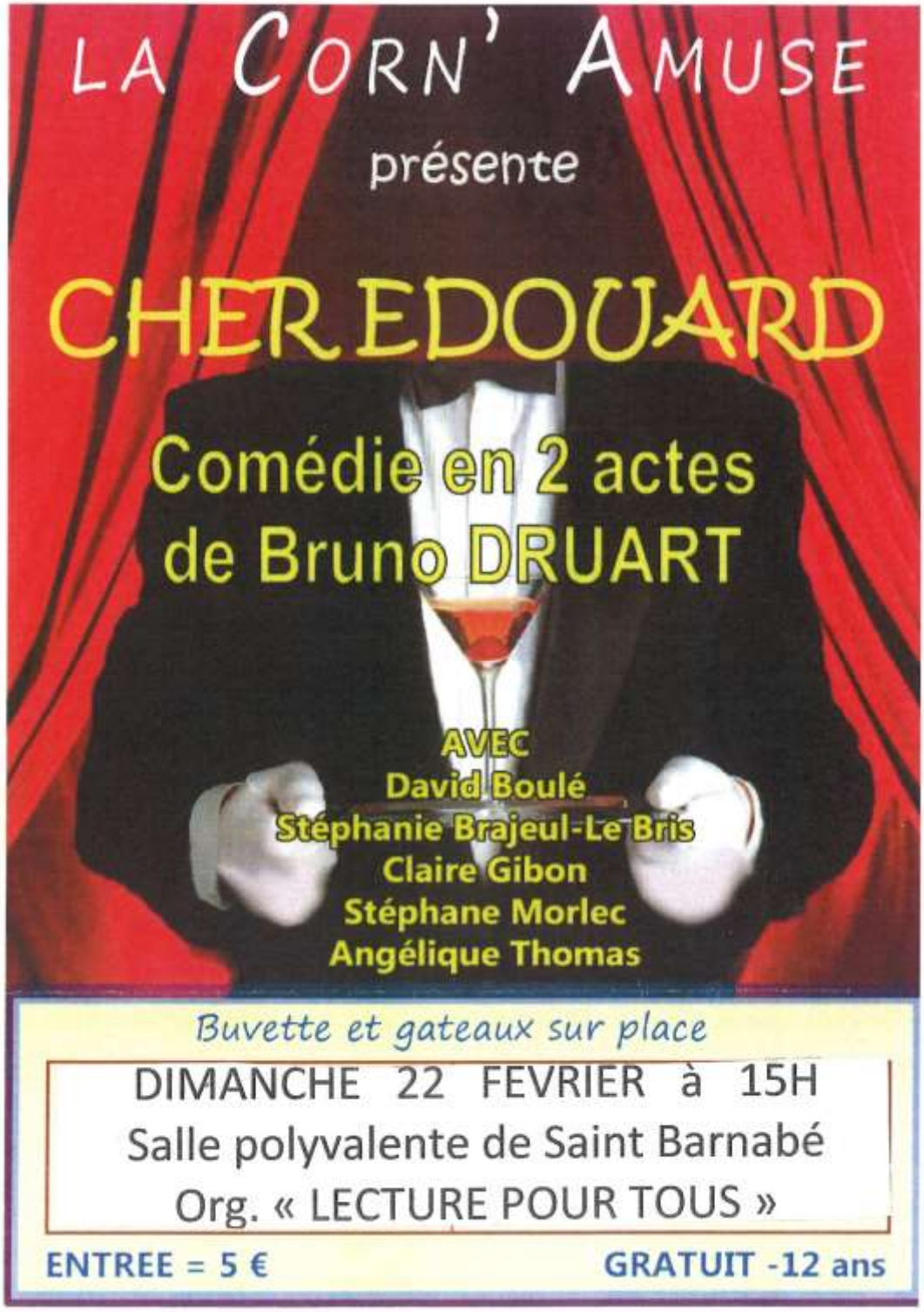

CLUB BRUYÈRES D'ARVOR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 JANVIER 2015

L'assemblée générale du club s'est tenue le mercredi 7 Janvier 2015.

Les différents bilans ont été approuvés dans leur ensemble.
Le renouvellement d'un tiers du conseil d'administration a eu lieu.
à savoir : ont été élus

Madame Danielle LE VERGER (sortante)
Madame Marie Annick MARCADÉ (sortante)
Monsieur Gérard JÉGLOT (sortant)
Monsieur Roger GAUTIER
Monsieur Jean Pierre GALLAIS

Monsieur Jean JOSSÉ et Monsieur Pierre HARNOIS étaient sortants, non candidats.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JANVIER 2015

Le Conseil d'Administration s'est réuni jeudi 16 Janvier, pour élire le bureau.

Sont élus ou réélus:

Présidente	Mme Marie Annick MARCADÉ
Vice présidentes	Mme Jocelyne BERNARD & Mme Arlette GALLAIS
Secrétaire	Mme Danielle LE VERGER
Secrétaire adjointe	Mme Chantal JÉGLOT
Trésorier	M. Robert FLÉHO
Trésorière adjointe	Mme Babeth LE GOFF
Les membres :	Mmes Virginie AVIS, Mercédès VAILLANT, MM. François BINET, Jean Pierre GALLAIS, Roger GAUTIER, Gérard JÉGLOT, René JOUET.

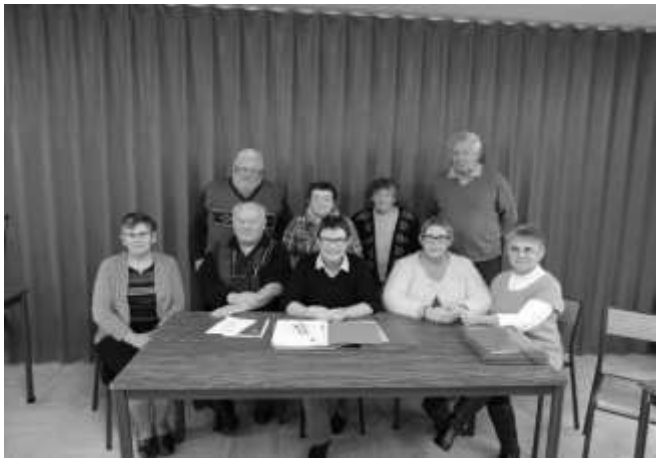

ACTIVITÉS

Nous allons poursuivre les activités mises en place les années précédentes, les cafés de l'amitié toutes les 3 semaines, avec les différents jeux de sociétés (de nouvelles idées seront les bienvenues), les concours de belotes et boules, les sorties, les repas, les lotos.
Nous tenons à remercier Jean, ancien président pour tout ce qu'il a fait pour le club, et particulièrement pour la mise en place de l'activité LOTO.
Les nouveaux adhérents sont les bienvenus.

M. Le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal félicitent la nouvelle présidente et lui souhaite la bienvenue.

CAFÉ DE L'AMITIÉ

MERCREDI 18 FÉVRIER	**Préposés** : Mmes Jocelyne BERNARD & Annick LE CLÉZIO M. Gérard JÉGLOT

CONCOURS DE BELOTE

VENDREDI 20 FÉVRIER
à la Salle Polyvalente
Ouverture à 13h30

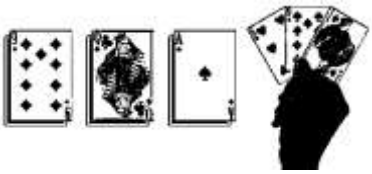

UN SAINT-BARNABÉ PARMI LES SAINT-MÉDARD DE FRANCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2015 DE L'ASSOCIATION

Celle-ci aura lieu le Vendredi 6 Mars à 19 h à la Salle Polyvalente.

Toutes les personnes intéressées par l'objet et les activités de l'association y sont invitées.
A l'issue de la réunion un pot de l'amitié sera offert aux participants.

A 20h30 pour terminer la journée en toute convivialité **Soirée Galettes et Crêpes** ouverte à tous (participants ou non à l'assemblée générale)

VÉLO LOISIRS

Toutes les personnes intéressées par la pratique du vélo le dimanche matin peuvent contacter le président, M. Marcel RUELLAND au 02.96.28.17.95.

Les sorties s'effectuent à partir de 8h ou 8h30, départ sur le parking de la Salle Polyvalente.

CLUB LES BÉBÉS

LES MATINÉES D'ÉVEIL

Ouvert aux jeunes enfants accompagnés d'un adulte
(sur inscription pour les assistantes maternelles auprès du R.P.A.M. au 06.17.36.68.89)

VENDREDI 27 FÉVRIER 2015
de 9h30 à 11h30 – Salle Jean Moulin

Expo Glenn Hoël

Dans la verrière de la Mairie
de 8h30/12h et 13h30/17h30.

Un message…
des chansons…
un spectacle au nom des enfants
... pour tout public

Glenn Hoel l'histoire d'un enfant maltraité

Le 22 septembre 1949, dans un tout petit village de la France profonde, en Bretagne, dans le Morbihan, naît un petit garçon prénommé Henri. Physiquement, il ressemble à sa maman qui est brune avec des yeux marron. Son papa est blond avec des yeux bleus…
Ce petit garçon, **maltraité par son père, toute son enfance**, toute son adolescence, toute sa jeunesse…parle pour la première fois, à l'âge de 18 ans...

En 1976, la musique dans l'âme, le courage dans la peau, i**l compose sa chanson «enfants battus»…** pour exorciser sa souffrance, sa haine… pour entreprendre son combat pour la paix…et cultiver l'amour avec « Monmonde » pour ce fils qui vient de naître…

L'amour, l'espérance, le bonheur naissant d'une vie…constituent le terreau de la fertilité, pour deux autres symboles de l'amour… Henri EXISTE ! Avec des chansons de la vie, chantées dans les cabarets, pour faire prendre conscience que **l'enfance maltraitée… CA EXISTE !**
1987 : Henri devient GLENN HOEL (Glenn = terre, Hoel = voyage).

Ses chansons et son action se font connaître dans les écoles, les familles, les associations… jusqu'à TF1, qui en octobre 1990 en fera l'invité surprise de Patrick SABATIER et Michel BOUJENAH, dans l'émission « Tous à la Une » (16 millions de téléspectateurs)… puis en 1991, dans l'émission « Enquête de vérité » de Jean Pierre FOUCAULT… et dans de nombreux médias (presse écrite et parlée)…

Glenn Hoel sera alors débordé…et va créer en 1991 : **l'association GLENN HOEL.**

ÉCHOS DE L'A.S.S.B.

BASKET-BALL

http://www.assb-basket.ayosport.com

Dimanche 1er Février à 15h30 – Rue Pierre Rouxel

A.S. SAINT-BARNABÉ / PLAINTEL 2

FOOTBALL

http://assbfoot.blogs.letelegramme.com/

1) Calendrier Février 2015 – Championnat D2 & D3

Dimanche 1er Février
E.S. TRÉDANIEL / A.S. SAINT-BARNABÉ (A)
U.S. SAINT-CARADEC / A.S. SAINT-BARNABÉ (B)

Dimanche 22 Février
A.S. SAINT-BARNABÉ (A) / LOUDÉAC OSC (C)
A.S. SAINT-BARNABÉ (B) / SAINT-THÉLO OUST (A)

2) La galette des rois de l'école de football aura lieu le :

SAMEDI 7 FÉVRIER 2015 au stade Rue Pierre Rouxel
après l'entraînement des U6/U7 et U8/U9. Les parents sont cordialement invités.

3) Le tirage des bourriches d'huîtres sera effectué lors de la galette des rois de l'école de foot, à savoir le 7 février 2015.

4) Prendre note dans vos calendriers.

Le POULET/FRITES de l'A.S.S.B. FOOTBALL aura lieu le :
SAMEDI SOIR 14 MARS à la Salle Polyvalente.

Cartes adultes et enfants à vendre à la boulangerie MOZET et aux restaurants L'ARGOAT et LE FER A CHEVAL.

PRENEZ VOS CARTES

ALLEZ L'A.S.S.B.
ON NE LACHE RIEN !!!!!

Agenda

02/02/2015	Comité Études et Développement – Mairie - 20h30
06/02/2015	Loto A.S.S.B. Chapeau – 20h30 - Salle Polyvalente
14/02/2015	Bal de la St-Valentin A.S.S.B. Basket – Salle Polyvalente – 21h
20/02/2015	Conseil Municipal – Mairie – 20h30 Concours de belote du Club Bruyères d'Arvor – Foyer Social – 13h30
22/02/2015	Théâtre – Salle Polyvalente – 15 h
23/02/2015	Comité Info – Mairie - 20h30
27/02/2015	Matinée d'Eveil
06/03/2015	Assemblée Générale de 1 St-Barnabé parmi les St-Médard – 19h – Salle Polyvalente

Annonces commerciales

0

« Bruno Coiffure »

CONGÉS

Du Samedi 14 au 21 Février 2015

Réouverture le Mardi 24 Février

Téléphone : 02.96.26.66.76

Rue des Bleuets – Z.A. du Larhon

Soirée conviviale

« GALETTES & CREPES »

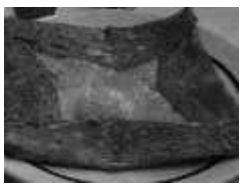

VENDREDI 6 MARS 2015

A partir de 20h30 à la Salle Polyvalente

Organisation **: Un Saint-Barnabé parmi les St-Médard de France**

BAR – RESTAURANT
« Au Fer à Cheval »

Congés annuels du 7 au 22 Février 2015 inclus

Jeudis Gourmands

5 Février : Tartiflette savoyarde **26 Février** : Brandade de Morue

5 Mars : Poule au riz

Plats à emporter 5,50 € tous les jours sur réservation

Pour toutes réservations : 02.96.26.74.09

Site : auferacheval-bretagne.fr Mail : contact@auferacheval-bretagne.fr

HIVER 2015

La municipalité de St-Barnabé vous propose

du 16 au 20 février

stage	Jour / heure	Lieu	Tarif	
STAGE FOOT EN SALLE **7 ans et plus**	Lundi 16, Mardi 17, Mercredi 18 Et jeudi 19 14H00 - 15H30	Salle Omnisports de St-Barnabé	5,00€	
STAGE SPORTS DE RAQUETTES (tennis, badminton, tennis de table et speedminton) **7 ans et plus**	Lundi 16, Mardi 17, Mercredi 18 15H30 - 17H00	Salle Omnisports de St-Barnabé	5,00€	
Tournoi sports de raquettes **7 ans et plus**	Vendredi 20 14H00 - 16H30			

Fonctionnement et inscriptions

- Les inscriptions et les autorisations parentales sont effectuées à la **mairie de St-Barnabé avant le 13/02/2015**
- Il est **obligatoire d'être inscrit** pour participer à une activité. Les inscrits participent à **l'ensemble des journées du stage.**
- Les participants ne doivent pas quitter l'activité **avant la fin de celle-ci**. L'éducateur n'est responsable des participants **que pendant la durée de l'activité**.

Renseignements :
Pour tous renseignements, contactez votre mairie (02 96 26 74 66) ou ACSE (06 44 76 07 89)

✂----------

Fiche d'inscription (à rendre pour le **13/02/15**)

Nom/prénom : ----------

Age :---------- Tél : ----------

je m'inscris au stage foot en salle: OUI - NON 5,00€

je m'inscris au stage sports de raquettes: OUI - NON 5,00€